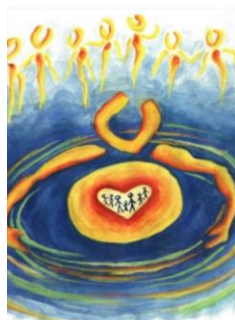


PROGRAMME



FORMATION AIFI ASSOCIATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE DES INTERVENANTS AUPRÈS DES FAMILLES SÉPARÉES

Montréal, 28 septembre 2023

Lieu : Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, HEL2Y7
HORAIRE : 8 h 30 – 16 h 30

INTRODUCTION

Le thème de la parole l'enfant dans la séparation de ses parents est fréquemment évoqué. La société a changé et avec elle la famille et le statut de l'enfant. Si celui-ci est en principe beaucoup plus écouté qu'autrefois, est-il toujours mieux entendu ?

L'enfant dépend de ses parents qui sont souvent ses porte-parole, mais qui parfois substituent leurs propres demandes aux siennes voire les ignorent.

Devant la justice ou dans le bureau d'un avocat, d'un thérapeute, d'un intervenant social, d'un médiateur, la parole de l'enfant est recueillie, analysée, utilisée, mais sait-on quelle place lui donner ?

Les professionnels de l'enfance sont confrontés au malaisé problème de permettre à cette parole d'être révélée, de créer les conditions favorables à son écoute, sans pour autant l'idéaliser, la sacraliser, au point de dépasser les intentions et les attentes de l'enfant.

Ce séminaire se propose d'explorer les considérations diverses de la parole de l'enfant et d'examiner des initiatives mises en place de part et d'autre de l'Atlantique pour accompagner au mieux l'enfant vivant la séparation de ses parents.

THÈME DE LA FORMATION : Recueil de la parole des enfants de parents séparés : comment traduire cette parole sans la trahir ?

Présidente de séance : Lorraine Filion coprésidente AIFI

MATINÉE 8 h 30-12 h 30

8 h 30 Ouverture du séminaire

8 h 45-9 h 15 — Allocution d'ouverture : **Anne Marion de CAYEUX**, avocat au Barreau de PARIS depuis 1998, médiateur familial et auditeur d'enfants. Elle s'investit dans la pratique et le développement des modes amiables de résolution des conflits familiaux depuis plus de 15 ans en formant avocats et médiateurs, notamment pour les encourager à travailler ensemble. Sensible à la place de l'enfant dans les conflits familiaux, elle a dirigé une équipe de recherche au sein de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine (IDFP) afin de poser un dispositif novateur permettant l'audition amiable des enfants par des professionnels dûment formés. Elle co-dirige un Diplôme universitaire d'auditeurs d'enfants avec le Pr Blandine MALLEVAEY issu d'un partenariat entre la Faculté Libre de Droit de Lille et l'IDFP.

L'art de traduire la parole de l'enfant sans la trahir

Le XXe siècle a été celui de l'émergence des droits de l'enfant, le XXIe siècle doit être celui de l'exercice effectif de ces droits. Que ce soit dans sa famille, à l'école, à l'hôpital, dans la cité, au Tribunal, l'enfant a le droit d'être informé sur ce qui le concerne et d'exprimer son opinion.

Des dispositifs, processus et procédures émergent à cet effet : audition de l'enfant en justice, consultations citoyennes, écoute de l'enfant en médiation, auditeurs amiables des enfants... Offrir à l'enfant un espace de parole est une chose, encore faut-il que ceux qui l'écoutent soient dûment formés au recueil de cette parole fragile, et à sa restitution fidèle envers ceux qui décident pour lui.

Comment traduire la parole de l'enfant sans la trahir ? C'est assurément tout un art qui est trop peu enseigné, et qui repose sur une posture essentielle : la neutralité bienveillante. Nous avons tendance à interpréter, analyser, dénigrer et minimiser la parole de l'enfant que nous considérons comme peu fiable. Une conduite de changement s'impose pour que l'enfant ne soit plus considéré comme « mineur », c'est-à-dire inférieur, mais comme un être à part entière, dont la parole a tant à nous apprendre qu'il faut la traiter avec la plus grande douceur, le plus grand respect, et la plus grande attention.

PLÉNIÈRE

9 h 15 – 10 h

FRANCE : Audrey RINGOT, Médiatrice familiale D.E. et Formatrice en médiation et communication, Vice-présidente de l'Association pour la promotion de la médiation familiale en France (APMF)

Proposition de réflexion sur la place de l'enfant dans la l'histoire et la pratique de médiation familiale en France depuis 1988.

Une analyse de l'évolution de la médiation familiale et des politiques qui ont soutenu son développement d'une part, les expériences proposées par quelques praticiens et praticiennes d'autre part vont nous permettre de comprendre à la fois l'évolution des pratiques et la considération de la place de l'enfant dans la séparation de ses parents, qui reste un débat présent en France.

10 h – 10 h 15 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 h 15 – 11 h

ITALIE : Costanza MARZOTTO, psychologue, médiatrice familiale, professeur à la faculté de *Psychologie*, Université Catholique de Milan, présidente du REDIF, Réseau européen des Instituts de la Famille des Universités Catholiques, et fondatrice des groupes de parole pour les enfants des familles séparées en Italie.

État des lieux des Groupes de Parole en Italie :

- Évolution des groupes de parole d'enfants introduits en 2000
- Itinéraires de formation à l'Université catholique de Milan
- Diffusion des groupes de parole dans les différentes régions Italiennes
- Soutien de l'Autorité garante pour l'Enfance et l'adolescence (AGIA)
- Recherche : le point de vue des enfants participants et des parents.

11 h – 11 h 15 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 h 15 – 11 h 30 PAUSE-SANTÉ

11 h 30 – 12 h 15

QUÉBEC : ME Ysabelle PROULX, avocate et médiatrice familiale, depuis 2008, s'occupe principalement de la représentation d'enfants en Cour supérieure et à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse. Fondatrice du Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la Main.

« La parole de l'enfant, l'écouter vraiment pour l'entendre »

Réflexion sur la posture de l'avocat à l'enfant face à « la Parole de l'enfant ». Comment la recueillons-nous et qu'en faisons-nous? Offrons-nous une approche relationnelle aux enfants que nous représentons? Avons-nous appris à écouter et à porter « Sa Parole »? Est-il nécessaire de se former pour les accompagner et les représenter?

12 h 15 – 12 h 30 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 h 30 – 14 h LUNCH LIBRE

APRÈS-MIDI 14 h – 16 h 30

14 h - 16 h

ATELIERS EN TROIS GROUPES

Chaque conférencier se retrouve en après-midi avec un groupe de participants pour échanger sur le recueil de la parole de l'enfant :

- ✓ Enjeux de compétences et de formation
- ✓ Recommandations pour de meilleures pratiques

Un animateur et un rapporteur sont co-responsables de l'atelier.

Plénière 16 h - 16 h 15

Les trois rapporteurs présentent une synthèse de l'atelier.

16 h 15-16 h 30

Synthèse de la journée : Me Anne Marion de CAYEUX

Mot de la fin : Lorraine Filion, coprésidente AIFI